

Et concrètement cela se résume ainsi: « **Dénoncer, Contrôler, Réprimer, Sanctionner, Soupçonner, Ficher, Déshumaniser, Radier** » :

Le contrôle d'identité : Il est systématique pour s'inscrire à Pôle emploi. Si votre carte d'identité ou votre passeport n'est plus à jour, on refusera votre dossier d'inscription, retardant d'autant le versement de maigres allocations. Plus grave, pôle emploi dépasse, ici, les pouvoirs de Police et transforme le conseiller à l'emploi en véritable agent des forces de l'ordre. La volonté de contrôle et de répression est bien affirmée dès le premier contact avec Pôle emploi. Pire, ils iront jusqu'à passer, sans vous le dire, votre carte d'identité au travers d'une lampe à UV pour savoir si elle n'est pas falsifiée et si jamais elle l'était, Pôle emploi vous dénoncera illico à la préfecture. C'est ainsi qu'à **Pôle emploi, on balance les sans papiers à la police.**

Le fichage : A Pôle emploi, la politique sécuritaire s'étend par le fichage. **Avec le fichier AUDE, c'est 4,7 millions de personnes qui sont fichés par Pôle emploi.** Tous vos éléments personnels et votre suivi mensuel sont archivés dans ce fichier. Il faut savoir qu'en plus la préfecture peut le consulter sans votre autorisation et que pôle emploi peut le vendre au secteur privé, comme ce qui est arrivé dernièrement avec Malakoff-Médéric (assurance privée). Les agences intérim qui collaborent avec pôle emploi peuvent aussi avoir accès à ce fichier et cela, toujours sans votre autorisation.

Le rôle de dénonciation du conseiller : Depuis 2009 et la création de pôle emploi nous savions que votre conseiller référent avec qui une relation de confiance devrait être mise en place peut à tout moment vous dénoncer à la commission de « suivi de la recherche d'emploi » afin de vous faire supprimer vos moyens de vivre mais que cela ne se pratiquait pas. Dernièrement, la convention tripartite signée par l'état, Pôle emploi et l'Unedic, qui formule la mise en place du plan stratégique 2012 -2015 à Pôle emploi, valide le rôle de dénonciation du conseiller. Nous vous conseillons de **ne plus faire confiance à votre conseiller qui sera chargé non de vous aider mais de vous dénoncer ou de vous balancer** auprès des services de la préfecture.

La commission tripartite : Après avoir été balancé par votre conseiller, vous vous retrouverez devant la commission tripartite de « suivi de la recherche d'emploi ». Elle est composée de quatre représentants (Pôle emploi, préfecture, patronat, et un syndicaliste). **Il est simple de comprendre que cette commission instruira toujours à charge**, que vous serez toujours considéré comme coupable. Et qu'ils vous couperont vos maigres moyens de vivre sans problème. Avec le modèle voulu par le gouvernement Sarkozy, vous serez alors réprimé et sanctionné.

L'espace personnel : Les moyens pour Pôle emploi et votre conseiller de vous contrôler sont multiples mais il y en a un qui est plus pratique que tous les autres. C'est l'utilisation de votre Espace personnel. Toutes vos demandes de mise en relation sont archivées : il suffit d'un clic pour voir apparaître sur un écran d'ordinateur de pôle emploi votre activité du mois. Il est alors facile de comprendre dans quel piège le demandeur d'emploi se trouve. **Soupçonné et facilement contrôlé, il sera alors sanctionné et bien évidemment radié.**

Dématérialisation des relations : A pôle emploi, il y a la volonté de gérer à distance la relation avec le demandeur d'emploi afin de dépersonnaliser et déshumaniser. Cela se traduit par des convocations dématérialisées envoyées sur l'espace personnel et sur votre email, ce qui augmentera la possibilité de radiation si votre système est en panne ou à un problème. Vos relations avec votre conseiller seront aussi gérées par SMS, téléphone ou visio -guichets. Si vous avez un problème vous utiliserez le 3949 ou enverrez une lettre au médiateur qui lui ne vous recevra jamais. Avec cette mise à distance, **Pôle emploi cherche à robotiser la relation et à gommer tous les sentiments humains d'entraide** qui naissent naturellement de la connaissance réciproque entre demandeur d'emploi et conseiller.

Les changements de conseiller : Avec la libéralisation intégrale de la vie humaine voulu par le gouvernement Sarkozy et la précarisation de la vie professionnelle, les valeurs de solidarité sont en recul constant. A votre avis, pourquoi à Pôle emploi vous change-t-on aussi souvent de conseiller personnel ? Parce qu'ils savent qu'un simple agent avec le temps risquerait de s'attacher à vous au détriment de ses « objectifs »: vous placer sur les emplois en tension aux conditions déplorables ou vous radier. **Changer de conseiller, c'est donc être exposé plus facilement à la radiation.**

EMT : Un des moyens dont pôle emploi se sert pour placer les demandeurs d'emploi est l'Évaluation en Milieu de Travail. **Vous serez placé en situation de travail pour évaluation chez un employeur pendant huit jours sans rémunération.** Par contre l'employeur chargé de vous évaluer recevra 2 euros de l'heure. Vous avez bien lu !

